

MOUVEMENTS à l'issue de la saison 2024 / 2025**1 Accession en R 3 : le premier de départementale 1**

- 2 Accession en départementale 1 : le premier de chaque groupe de départementale 2 et le meilleur deuxième des deux groupes * (3 équipes)
- 5 Accession en départementale 2 : les deux premiers de chaque groupe et le meilleur troisième * des deux groupes de départementale 3 (5 équipes)
- 9 Descente en départementale 2 : Les deux derniers de départementale 1 . (2 équipes)
- 4 Descente en départementale 3 : Le onzième et douzième de chaque groupe de départementale 2 (4 équipes)

6 Descente en départementale 1 : une équipe de R 3

- 3 Accession en départementale 1 : le premier de chaque groupe de départementale 2 . (2 équipes)
- 8 Accession en départementale 2 : les deux premiers de chaque groupes de départementale 3 (4 équipes)
- 9 Descente en départementale 2 : Les deux derniers de départementale 1 . (2 équipes)
- 4 Descente en départementale 3 : Le onzième et douzième de chaque groupe de départementale 2 (4 équipes)

10 Descente en départementale 1 : deux équipes de R 3

- 3 Accession en départementale 1 : le premier de chaque groupe de départementale 2 . (2 équipes)
- 18 Accession en départementale 2 : le premier de chaque groupe et le meilleur deuxième des deux groupes de départementale 2 (3 équipes)
- 12 Descente en départementale 2 : Les trois derniers de départementale 1 . (3 équipes)
- 4 Descente en départementale 3 : Le onzième et douzième de chaque groupe de départementale 2 (4 équipes)

13 Descente en départementale 1 : trois équipes de R 3

- 3 Accession en départementale 1 : le premier de chaque groupe de départementale 2 .(2 équipes)
- 11 Accession en départementale 2 : le premier de chaque groupe de départementale 3 . (2 équipes)
- 16 Descente en départementale 2 : Les quatre derniers de départementale 1 . (4 équipes)
- 4 Descente en départementale 3 : Le onzième et douzième de chaque groupe de départementale 2 (4 équipes)

15 Descente en départementale 1 : quatre équipes de R 3

- 3 Accession en départementale 1 : le premier de chaque groupe de départementale 2 .(2 équipes)
- 11 Accession en départementale 2 : le premier de chaque groupe de départementale 3 .(2 équipes)
- 17 Descente en départementale 2 : Les cinq derniers de départementale 1 . (5 équipes)
- 19 Descente en départementale 3 : Le onzième et douzième de chaque groupe et le moins bon dixième* des deux groupes de départementale 2 . (5 équipes)

21 Descente en départementale 1 : cinq équipes de R 3

- 3 Accession en départementale 1 : le premier de chaque groupe de départementale 2 .(2 équipes)
- 11 Accession en départementale 2 : le premier de chaque groupe de départementale 3 .(2 équipes)
- 20 Descente en départementale 2 : Les six derniers de départementale 1 . (6 équipes)
- 22 Descente en départementale 3 : Le dixième ,le onzième et le douzième de chaque groupe de départementale 2 . (6 équipes)

23 Descente en départementale 1 : six équipes de R 3

- 3 Accession en départementale 1 : le premier de chaque groupe de départementale 2 .(2 équipes)
- 11 Accession en départementale 2 : le premier de chaque groupe de départementale 3 .(2 équipes)
- 24 Descente en départementale 2 : Les sept derniers de départementale 1 . (7 équipes)
- 25 Descente en départementale 3 : Le dixième ,le onzième et le douzième de chaque groupe et le moins bon neuvième* des 2 groupes de départementale 2 . (7 équipes)

* Les notions de meilleure équipe et de moins bonne équipe sont définies à l'article 7 du règlement des championnats seniors du District Meusien de Football (montées et descentes exceptionnelles).

IL est bien entendu que les accessions ne sont possibles que si les clubs concernés sont en règle avec les dispositions en vigueur imposées par les règlements de la Ligue Grand Est de Football et du District Meusien de Football.